



La vidéosurveillance du RER Lausanne-Vallorbe montre les deux jeunes dans le wagon, après les faits. Grande photo: l'accusé à son arrivée au tribunal.



« JE N'AI PAS PENSÉ MAL AGIR AVEC ELLE »

ACCUSÉ DE VIOL Un migrant de 19 ans et une Vaudoise de 17 ans ont eu un rapport sexuel violent dans les WC d'un train. Non consenti, jure l'étudiante. Lui clame son innocence.

« **O**n lui a pris sa virginité, son innocence... quand vous avez élevé une fille magnifique, et qu'à 17 ans tout s'effondre à cause d'un sinistre personnage, c'est la pire des choses qui puisse arriver à une mère. Toute la famille est en apnée depuis bientôt huit mois, nous essayons de survivre... » En l'absence de sa fille, c'est une femme en sanglots qui s'est adressée hier au Tribunal criminel de Lausanne.

«Ma fille a perdu goût à la vie»

Son témoignage poignant décrit la descente aux enfers de Jeanne* (17 ans), étudiante vaudoise en design multimédia, depuis un rapport sexuel brutal entretenu dans les toilettes d'un train régional avec Saïd*, un Marocain de 19 ans en séjour illégal, dans l'heure qui a suivi leur rencontre, en juin dernier. En détention provisoire depuis les faits, le jeune migrant – illettré –

doit répondre de viol et contrainte sexuelle, en plus de vols (admis) de plusieurs porte-monnaie et téléphones portables depuis son arrivée en Suisse un mois plus tôt.

«Ma fille a perdu goût à la vie: elle ne s'est plus rendue à son école et ne touche plus un pinceau, alors que c'était quelqu'un de très créatif», a poursuivi la mère de Jeanne, qualifiant l'accusé «d'animal» méritant d'être «renvoyé dans son pays». «Elle reste dans sa chambre, coupée du monde, et n'arrive plus à s'alimenter, si bien qu'elle a perdu 8 kilos. Sa sœur et son frère cadets ne la reconnaissent plus, elle ne joue plus avec eux...»

Celle qui avait été la maîtresse de classe de l'étudiante un an avant les faits a également été entendue à la barre, afin de signifier que la détérioration de l'état de santé de celle qui fut brillante élève au Collège de Vallorbe (VD) se serait encore accélérée ces deux dernières semaines:

«Je l'ai trouvée très creuse ce mardi par rapport à il y a quinze jours, et c'est devenu extrêmement difficile de lui parler, alors que c'est une fille qui se livrait pourtant facilement...»

6 ans de prison ferme requis

Saïd clame son innocence, arguant que les actes sexuels reprochés (d'une durée de plus de 30 minutes) étaient consentis. «Je n'ai pas pensé avoir mal agi», a répondu en arabe le jeune Marocain. «C'était sa propre volonté; c'est même elle qui a baissé mon pantalon après m'avoir demandé de l'accompagner dans les WC.» Parmi les éléments objectifs du dossier pénal figurent les rapports médicaux faisant état de lésions dans les parties intimes de Jeanne, de griffures à une jambe et de deux ecchymoses au cou. Ces dernières pouvant avoir été provoquées soit par un geste d'étreinte, soit par des suçons (lesquels ont été admis par les deux

parties). Ainsi que le fait qu'ils se sont embrassés sur le quai le soir des faits, quelques minutes après avoir fait connaissance à la gare de Lausanne. Et enfin que, pendant le dernier tiers de ce trajet en RER, la vidéosurveillance atteste que Jeanne – sous l'emprise de l'alcool – et Saïd sont assis côte à côte, tout sourire, et qu'elle l'embrasse. Avant de fondre en larmes après que le migrant est descendu du train.

Le procureur Donovan Tesauray a requis une peine de 6 ans de prison ferme, soulignant qu'«un baiser volé sur le quai, ce n'est pas encore obtenir le ticket pour des assauts sexuels». Me Véronique Fontana plaide l'acquittement à l'encontre d'un «coupable idéal» qui n'aurait fait que donner suite à une «invitation». Verdict aujourd'hui.

● TEXTE **BENJAMIN PILLARD**
benjamin.pillard@lematin.ch

● PHOTO **MAXIME SCHMID**
* Prénoms d'emprunt